



## PROCES VERBAL DE LA REUNION BUREAU FEDERAL TELEPHONIQUE DU 26 OCTOBRE 2006

**Présents :** MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean Claude BAQUE, Gilbert CHEVRIER, Jean DUNYACH, Jacques LAURANS, Guy PIERA, Christian DULLIN, Guy MOLVEAU, Claude DOURTHE, Daniel FALQUE, Jo MASO, Bernard GODET, Michel PALMIE, Jean - Louis BARTHES, Jean Luc DRUAIS, Jean Claude SKRELA.

**Assiste :** Olivier KERAUDREN.

**Excusés :** Madame Lydie BONNET, MM. Pierre CAMOU, Serge BLANCO.

\* \* \*  
\* \*  
\*

Le Président LAPASSET ouvre la séance à 11 heures.

### **I - INTERVENTIONS DU PRESIDENT :**

#### **1 – Relations avec la Ligue Nationale de Rugby :**

##### **a – Actions de promotion de la Coupe du Monde 2007 :**

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral de l'accord de la LNR pour la signature d'une convention avec le GIP 2007 en vue de la participation des joueurs et clubs professionnels à la promotion de la Coupe du monde 2007 et notamment :

- Mise à disposition de joueurs dans des opérations promotionnelles,
- Programme d'animation lors des matches professionnels,
- Sélection des ramasseurs de balles pour la Coupe du monde,
- Promotion sur les sites Internet des clubs,
- Diffusion de la signature audio et de messages promotionnels relatifs à la coupe du monde.

En contrepartie, les clubs professionnels pourront accéder à la billetterie de la Coupe du Monde selon les quantités et modalités définies avec le GIP.

##### **b – Coupe d'Europe :**

La participation significative des clubs français à l'actionnariat de la société ERC ltd n'est envisageable qu'à la condition que les clubs anglais et la RFU parviennent à un accord global d'une longue durée, afin d'éviter toute remise en cause anticipée du dispositif qui serait extrêmement préjudiciable aux Coupes d'Europe.

##### **c – Protocole Coupe du Monde 2007 :**

La LNR, PRORUGBY et PROVALE sont parvenus à un accord quant aux dispositions qui concernent la mise en place d'une commission d'étude visant à terme à la limitation du nombre de matches joués par joueur et par saison.

L'ensemble de cet accord, dont le dispositif financier avait été validé lors de l'AG de la FFR du 1<sup>er</sup> juillet 2006, est donc désormais définitif.

Il sera signé par la FFR, la LNR, en présence de Provale, Prorugby et Tech XV après validation définitive par les Comités Directeurs de la FFR et de la LNR.

La signature pourrait intervenir à l'issue du Comité Directeur de la FFR du 24 novembre prochain.

#### **d – Relations LNR – Fédérations étrangères :**

Dans le cadre de la gestion des joueurs étrangers, Il a été convenu que la FFR sera informée par la LNR de toute démarche entreprise auprès d'une fédération étrangère.

Toute convention entre la LNR et une fédération étrangère devra faire l'objet en dernier lieu de la signature de la FFR, pour contrôle et validation de la conformité du texte proposé avec les règlements internationaux.

#### **e – Suivi médical des joueurs :**

La FFR et la LNR sont favorables à la mise en commun des informations relatives au suivi médical des joueurs intégrés dans les structures des filières de haut niveau afin de permettre un suivi médical efficace et harmonisé. Dans ce cadre, l'utilisation du logiciel proposé par la Société ENORA n'est acceptable que sous réserve de la diminution du coût d'achat ou d'utilisation de ce dispositif.

#### **f – Convention FFR – LNR :**

En vue de la signature de la prochaine convention entre la FFR et la LNR, deux réunions de travail seront organisées durant le mois de décembre 2006 entre deux représentants de chaque institution.

#### **g – Arbitrage :**

René HOURQUET informe les membres du Bureau Fédéral qu'une rencontre entre les arbitres et les entraîneurs de TOP 14 sera organisée à la fin du mois de novembre. Il informe en outre le Bureau Fédéral que trois personnes ont été déférées par le Président de la FFR et de la LNR devant la commission de discipline pour leurs propos tenus concernant l'arbitrage.

Le cas de Fabien GALTHIE suite à des déclarations faites par ce dernier concernant l'arbitrage, est également évoqué.

### **II - COUPE DU MONDE :**

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que la dernière étape du TOUR DE FRANCE 2007 partira de Marcoussis le 29 juillet 2007. Le village de départ sera installé dans l'enceinte du CNR. Le départ fictif sera donné par le Capitaine de l'Equipe de France. Il s'agit d'une opération de promotion importante pour la Coupe du Monde 2007, initiée par la ville de MARCOUSSIS.

Concernant le Carnaval de Nice, il est rappelé que la FFR a déjà indiqué qu'elle refusait de participer à la prise en charge le coût du marquage au sol. Une réponse formelle en ce sens sera apportée aux organisateurs de cette opération.

### **III – AFFAIRES FINANCIERES :**

#### **1 – Emplois STAPS :**

Sur proposition de René HOURQUET, le Bureau Fédéral décide d'accorder une aide au fonctionnement au titre des STAPS sur la base de 1500 €uros par STAPS et par an.

#### **2 - Billetterie de France Argentine :**

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral que de nombreux comités n'ont pas assumé la dotation qui leur a été proposée initialement alors que celle-ci était déjà très largement inférieure à celle accordée habituellement pour les matches internationaux.

#### **3 – Pôles Espoirs :**

Le Bureau Fédéral donne son accord pour le versement d'une indemnité aux professeurs des Pôles Espoirs d'un montant de 2800 €uros par an.

#### **4 – Prêt exceptionnel :**

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'accorder au Comité Départemental des Bouches du Rhône un prêt d'un montant de 10 000 €uros au taux de 2%. Ce prêt doit être utilisé pour permettre l'équipement du Comité.

#### **5 - Gestion Budgétaire**

Jean DUNYACH souhaite qu'il soit rappelé que lorsqu'une action prévue n'est pas engagée ou s'avère moins coûteuse qu'initialement envisagée, il ne puisse y avoir de la part des responsables de commission, d'actions mises en place en remplacement ou en complément sans l'accord du responsable budgétaire concerné.

### **IV – AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**

#### **1 – Mises en concurrence :**

Le Bureau Fédéral approuve le principe et le calendrier de mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence en vue de la réalisation de l'opération BEACH RUGBY en 2007.

Le Bureau Fédéral approuve également la mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence « Equipementier » en vue de la fourniture en équipements sportifs (textile) des différentes équipes de France à compter de la fin de la Coupe du Monde 2007.

#### **2 – APARE :**

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral que l'Assemblée Générale de l'APARE se déroulera le 24 novembre au matin.

#### **3 - Centenaire du XV de France - Opérations de communication :**

Le Président demande à ce qu'un document soit présenté afin de permettre une information générale et une coordination générale du dispositif des opérations prévues.

#### **4 - Congrès 2007 :**

Il a été décidé, lors de la dernière Assemblée Générale d'Arcachon, d'organiser le prochain Congrès en Corse. Cependant, étant donné les difficultés et le coût de l'organisation d'un congrès organisé sur l'île, le Bureau Fédéral propose que le Congrès 2007 soit finalement organisé à TOULON. Cette décision sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale de la FFR.

#### **5 – AWARDS IRB :**

Jacques LAURANS informe le Bureau Fédéral que deux joueurs français sont nommés dans le cadre des AWARDS 2006 de l'IRB. Il s'agit de LIONEL BEAUXIS et de Nathalie PLANTIER.

### **V – AFFAIRES SPORTIVES :**

#### **1 – Compétitions Féminines :**

Jean Claude BAQUE informe le Bureau Fédéral des grosses difficultés rencontrées avec la compétition féminine après un double forfait général intervenu en première division fédérale. Une réunion des clubs concernés aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre. Afin de préserver le bon déroulement des compétition et l'intérêt sportif de cette compétition, une nouvelle formule sera proposée sous réserve de l'accord de l'ensemble des clubs participants.

#### **2 – Dispositif emplois STAPS :**

Gilbert CHEVRIER informe les membres du Bureau Fédéral que le programme des recrutements dans le cadre du Plan STAPS est actuellement en cours.

Il est rappelé que les Staps sont sous la responsabilité administrative des présidents de comités.

Jean Claude SKRELA rappelle que des réunions d'information auront lieu début novembre. Il rappelle en outre les missions pour lesquelles ces jeunes ont été recrutés.

### **3 – XV DE FRANCE :**

Jean DUNYACH présente au Bureau Fédéral les modifications de la charte des internationaux proposées suite aux discussions intervenues avec PROVALE.

#### **a – Utilisation de l'image des joueurs :**

La définition de l'image collective sera modifiée dans le sens d'un assouplissement. Sera désormais considérée comme une image collective, toute image comportant au minimum trois joueurs.

Il est également proposé de créer la notion d'image individuelle associée qui correspond à l'utilisation individuelle d'un joueur mais portant les équipements et marques de l'équipe de France.

Les recettes dégagées de l'utilisation par la FFR de l'image individuelle associée des joueurs fera l'objet d'une répartition entre la FFR, PROVALE et les joueurs concernés. Un avenant spécifique sera mis en place dans ce cadre. Il conviendra en outre de créer une caisse de péréquation.

#### **b – Equipements :**

Concernant les équipements des équipes de France, il est proposé d'intégrer la liberté pour le joueur d'utiliser les chaussures de détente de son choix.

#### **c – Places de matches attribuées aux joueurs :**

Concernant les places de matches réservées pour les joueurs, il est proposé que leur nombre puisse évoluer selon les capacités des stades où se déroulent les rencontres : Stade de France, Stade Vélodrome, ou un autre stade d'une capacité inférieure d'autre part.

Le texte définitif doit être réalisé au plus tôt pour pouvoir être signé par les joueurs dès le 6 novembre 2006.

Le Bureau fédéral approuve à l'unanimité les propositions présentées.

### **2- Encadrement des équipes de France :**

le Bureau Fédéral approuve l'encadrement des équipes de France tels que ci-dessous :

#### ➤ **Equipes de France des -21 ans :**

Chef de Délégation : Antoine MARIN,  
Manager : Philippe AGOSTINI,  
Entraîneurs : Didier RETIERE et Emile N'TAMACK,  
Médecins : JP HAGER et C. BAUDOT,  
Kiné : C. CASSOU et A. SINE.

#### ➤ **Equipe de France Féminine :**

Chef de délégation : W. NOURY,  
Manager : F. CADENE,  
Entraîneurs : M. CODRON et R. PUIG,  
Médecin : D. GUTIERREZ,  
Kiné : P. ROQUE,  
Responsable matériel : H. ESTIRAC.

#### ➤ **Equipe de France Féminine A :**

Chef de délégation : N. JANVIER,  
Manager : C. DURAND LAURIER,  
Entraîneurs : G. BASTIDE et N. AMIEL,  
Médecin : P. IZARD,  
Kiné : P. BLANC,  
Responsable matériel : R. VERRON

La situation de Nathalie AMIEL sera à préciser avec le Comité Territorial et le club concernés.

### **3 – D.T.N. :**

JC SKRELA informe les membres du Bureau Fédéral du dispositif prochainement mis en place par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative concernant la rénovation des diplômes. Le niveau 2 sera le diplôme requis pour les entraîneurs de clubs professionnels.

Jean Claude SKRELA présente également un projet de centre de formation aux métiers du rugby qui serait mis en place au sein du CNR. Jean DUNYACH indique qu'il conviendra de prévoir des mesures d'accompagnement pour les déplacements.

## **VI – AFFAIRES INTERNATIONALES :**

### **1 – Qualifications à la Coupe du Monde 2007**

Jacques LAURANS présente au Bureau Fédéral un bilan du déroulement de la phase qualificative à la Coupe du monde 2007.

Il informe le Bureau Fédéral que le tournoi prévu au Sri LANKA entre le Japon, la Corée et HONG KONG a du être annulé et sera peut être organisé à HONG KONG.

### **2 – Opération IRB : « TOTAL RUGBY » :**

Jacques LAURANS informe le Bureau Fédéral de difficultés rencontrées par l'IRB avec les chaînes françaises titulaires de droits pour produire un film de promotion du rugby au niveau mondial dénommé « Total Rugby »

### **3 – Accident d'Aurélien ROUGERIE le 24 août 2002 :**

J. LAURANS informe le Bureau Fédéral de l'état d'avancement de l'action judiciaire engagée par Aurélien ROUGERIE à l'encontre de Phil Greening suite au grave accident dont il a été victime le 24 août 2002.

### **4 – Tournoi des Six Nations 2007 :**

Le Bureau Fédéral est informé d'une difficulté concernant la présence du Sponsor Maillot de l'Equipe d'Ecosse lors du prochain match contre la France prévu dans le cadre du Tournoi des Six Nations 2007. En effet, la présence du sponsor maillot entre en contradiction avec les dispositions de la loi Evin. La Fédération écossaise a proposé au CSA de faire apparaître en lieu et place, la mention « THE FABULOUS GAME ». Celle-ci est néanmoins également susceptible de poser des difficultés.

## **VII – MARKETING :**

G. PIERA attire l'attention des membres du Bureau Fédéral quant aux démarches engagées par la société EDF depuis le non renouvellement de son contrat de partenariat avec la FFR pour maintenir sa présence marketing et communication dans le rugby. En effet, cette société aurait proposé son aide à plusieurs Comités Territoriaux dans le cadre des opérations relatives à la Coupe du Monde. Elle aurait, par ailleurs, proposé à la LNR la mise en place d'un tournoi professionnel. Cette société est en outre partenaire du Stade de France.

\* \* \*  
\* \*  
\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Bureau Fédéral est clos à 12 heures 30.